

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 40 (1904)

Heft: 51-52

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

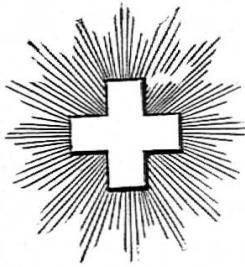
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XL^{me} ANNÉE

Nos 51-52.



LAUSANNE

24 décembre 1904.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Vers la lumière.* — *Noël.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique scolaire : Confédération suisse, Berne, Vaud.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Grammaire pittoresque.* — *Récitation.* — *Table des matières pour 1904.*

VERS LA LUMIÈRE....

Ne te plains pas, chanteur obscur ! Ton sort fut beau ;
Le drapeau descendait ; tu sais le drapeau
Et marchas avec lui dans la bataille noire.

CHARLES FUSTER.

« Marche ! » disait Esope, en son rude langage,
Au passant inconnu trouvé sur son chemin.
Va ! tout homme se juge à ce qu'il fait d'ouvrage ;
Le temps fuit ; hâte-toi vers l'éternel demain.

Marche ! gémit, là-haut, du fond de la tourelle,
La cloche au dur battant alourdi par les jours.
Marche ! redit le guet d'une voix solennelle,
Et l'écho le répète aux sombres alentours...

Mais la terre, oubliant un instant sa souffrance,
Répond par des clamours aux appels du beffroi.
Avenir ! Avenir ! Avenir !... Espérance !
Cime atteinte ! Bonheur rêvé ! Jours sans effroi !...

Et pendant que la joie éclate au cœur des foules,
Le penseur, dédaignant les vains bruits des cités,
Contemple avec stupeur tous ces mondes qui roulent,
Titans mystérieux, dans les immensités.

Son regard inquiet devant les inconnues
Qui s'estompent, là-haut, dans l'insondable éther,
Voudrait être l'éclair qui, déchirant les nues,
Illumine dans l'ombre ou le ciel ou l'enfer.

Son esprit entrevoit des spectacles sublimes,
Et son cœur embrasé par l'éclat des soleils,

Aspire à s'envoler par dessus les abîmes,
Où les dieux vont dormant leurs éternels sommeils.

La poitrine oppressée et le front plein de rêve,
Epris de l'idéal qui scelle les élus,
Il marche de conquête en conquête, sans trêve,
Ne comptant les efforts que lorsqu'il n'en fait plus.

Les douleurs, les sanglots de la faiblesse humaine
Ne peuvent désarmer ni son cœur, ni son bras.
Impassible, il ne voit que le sentier qui mène
Au but qu'il s'est fixé pour sa course ici-bas.

Il marche, palpitant, sans relâche, sans halte,
Pour terrasser l'erreur qui grouille sous ses pas.
Chaque jour, en forçat du devoir, il s'exalte
A creuser des sillons qui n'en finissent pas...

Et tandis qu'il poursuit sa route vagabonde
Vers le grand, vers le bien, vers le juste et le beau,
Tombant de sa pensée, en semence féconde,
L'Idée, Eve immortelle, a vaincu le tombeau !...

H.-L. BORY.

Noël.

Vous demandez, cher Directeur,
Pour fêter la Noël prochaine,
Quelques vers pour l'*« Educateur »* ?
Votre désir cause ma peine :
Le sujet, vieux de deux mille ans,
Est épousé depuis longtemps !

Vous parlerai-je de la crèche
Où vint au monde l'Enfant-roi ?
Monsieur le pasteur, dans son prêche,
Le fera beaucoup mieux que moi,
Et puis, j'ai des raisons de croire
Que vous connaissez cette histoire.

Il en est ainsi des bergers,
Et de l'étoile, et des rois mages,
Et des célestes messagers
Au Seigneur rendant leurs hommages...
Cherchons ailleurs ; il le faut bien,
Mes trois couplets ne disent rien !

Noël !... O muse infortunée,
Que dire qui ne soit usé !
Les sabots dans la cheminée ?
Les conteurs en ont abusé...
St-Nicolas ? — Non, car en somme,
Il a bien vieilli, le pauvre homme !

Les sapins allumés le soir,
Et les temples que l'on décore
Sont certes bien jolis à voir,
Mais vous en parlerai-je encore ?
Et les vers, même les plus beaux,
Rendraient-ils jamais ces tableaux ?

Noël !... Voyons, que vous dirai-je ?
La joie des petits ce jour-là,
La bûche dans l'âtre, la neige,
Le chant des cloches ? — Tout cela
Ne manque pas de poésie,
Mais à la fin, ça rassasie.

Noël !... Rien n'empêche, après tout,
Que j'invente un conte, une histoire
Qui portera mon nom partout !...
Mais dans les journaux, c'est notoire,
Dans tous, dans n'importe lequel,
On lit des « Récits de Noël ! »

Mon esprit en vain se consume
A chercher, mon cher Directeur,
C'est pourquoi je pose la plume ;
Noël, c'est... Noël, ô lecteur !
Et vraiment, en vers comme en prose,
Je ne saurais dire autre chose.

A. ROULIER.

Noël.

(D'après un vieux Noël bourguignon de Bernard de la Monnoye).

Seigneur qu'à bon droit je réclame,
Toi qui jadis, pour sauver l'âme
De ton indigne serviteur,
Descendit sur terre en personne,
Tu me fis lors beaucoup d'honneur
Et ta grande bonté m'étonne.

Si du ciel où règne ton Père,
Pour me tirer de ma misère
Jusque chez moi tu te rendis,
Il est juste que je m'acquitte
Et qu'à mon tour, en ton logis,
Je te rende un jour ta visite !

A. ROULIER.

CHRONIQUE GENEVOISE¹

On a parlé d'école, de modifications à apporter aux lois² et programmes scolaires en vigueur à Genève, à propos des dernières élections du Grand Conseil, et nous voulons en dire quelques mots ici, en nous aidant, suivant le cas, des indications fournies

¹ L'article de notre correspondant touche à des questions d'ordre si général que nous croyons devoir le sortir de la chronique scolaire habituelle. ² (La Réd.)

par les représentants de l'autorité scolaire dans leurs discours et rapports officiels. Loin de nous la pensée de glisser sur le terrain de la politique. Nous savons que *l'Éducateur* est l'organe d'une société ouverte à toutes les opinions; du reste, à Genève, comme ailleurs dans nos cantons, on considère que les questions relatives à l'éducation nationale doivent rester en dehors des luttes des partis.

L'école primaire genevoise a été solidement constituée par le législateur; elle forme un tout harmonique que la création des classes pour enfants retardés, des classes gardiennes et des cuisines scolaires a très heureusement complété. Il ne semble pas que son organisation puisse être profondément modifiée pour les classes d'âge auxquelles elle s'adresse. Mais de divers côtés, on a proposé d'augmenter d'une année la durée de la scolarité et, ainsi, de prolonger jusqu'à 14 ans l'école primaire obligatoire qui, aujourd'hui, s'arrête à 13 ans. Le moment paraît venu de franchir cette nouvelle étape, très importante, il faut le reconnaître. Dans la plupart des cantons suisses, l'obligation, pour les enfants, de fréquenter l'école toute la journée s'étend au delà de 13 ans, jusqu'à 14 et même, dans plusieurs d'entre eux, jusqu'à 15 ans. L'apprentissage ne commençant pas, en général, avant 14 ans, l'école primaire obligatoire pourrait être augmentée d'une année, à Genève, sans qu'il en résulte des inconvénients majeurs. D'ailleurs, le législateur aurait la faculté de rendre plus facile l'adoption de cette mesure en décidant de libérer à 13 ans les élèves qui prouveraient, par un examen, qu'ils possèdent le minimum de connaissances indispensables. Pour ceux-ci comme pour les autres, l'école complémentaire, à horaire réduit, continuerait à subsister jusqu'à 15 ou à 16 ans.

On demande aussi une simplification des programmes primaires, non pas de tous, mais de ceux de certaines branches. C'est un point sur lequel a insisté M. l'inspecteur Dussoix dans le rapport qu'il a lu lors de la distribution des prix aux écoles de la ville de Genève, en juillet dernier. Une réduction sensible a déjà été opérée dans le programme des travaux manuels; l'enseignement du travail du bois a été supprimé et les heures en ont été attribuées à l'étude du français. Beaucoup voudraient aller plus loin. L'enseignement visé est actuellement celui de l'allemand. Depuis longtemps, les éléments de la langue allemande figurent au programme des 5^{me} et 6^{me} années primaires (enfants de 11 à 13 ans), et la loi de 1886 n'a rien innové à cet égard. Mais, il y a quatre ou cinq ans, cet enseignement a été introduit, sous la forme directe et purement intuitive évidemment, dès la première année. C'est surtout cette extension qui est aujourd'hui l'objet des critiques.

Le maintien de l'allemand au programme des quatre années inférieures paraît avoir contre lui la grande majorité des personnes compétentes. Toutefois, ce serait dépasser le but que de supprimer complètement l'enseignement de cette branche dans les écoles primaires genevoises ou de ne le conserver en 5^{me} et en 6^{me} année

qu'à titre facultatif ; ce serait revenir à trente ou quarante ans en arrière. Alors que nos relations de toute nature avec la Suisse allemande deviennent toujours plus actives, l'heure semble mal choisie pour déclarer inutile cette initiation à la langue allemande que nos prédecesseurs considéraient déjà comme nécessaire. Les Genevois, dont le territoire est enfoncé comme un coin en pays français, ont des motifs particuliers de développer l'enseignement de la langue parlée par la grande majorité de leurs compatriotes. L'étude de l'allemand, commencée de bonne heure, c'est-à-dire dès les années supérieures de l'école primaire, est certainement l'un des meilleurs moyens à notre portée de rendre plus faciles nos rapports avec la Suisse centrale, septentrionale et orientale, et plus intimes les liens qui nous unissent à nos Confédérés. L'argument pédagogique, point sur lequel les avis se partagent, n'est donc pas seul à considérer ici. Au surplus, l'extension de l'école primaire jusqu'à 14 ans permettrait, par une détente des programmes, de résoudre aisément le problème qui se pose en ce moment ; c'est une raison de plus en faveur de cette réforme.

La préparation des candidats à l'enseignement primaire préoccupe aussi certains esprits. Actuellement, l'accès de la carrière enseignante, réservé en principe aux porteurs du diplôme pédagogique, dépend d'un concours et ensuite d'un stage de plusieurs mois dans les écoles. Quelques voix se sont élevées contre ce régime, mais il n'a pas été formulé jusqu'ici de propositions concrètes pour remplacer le concours par d'autres combinaisons pouvant offrir à l'Etat les mêmes garanties. C'est le grand nombre des candidats et surtout des candidates qui a imposé le mode de faire aujourd'hui en vigueur ; on ne voit pas très bien comment il pourrait être modifié dans son principe tant que les circonstances n'auront pas changé. Peut-être, serait-il possible, en reprenant une idée émise naguère, de demander aux futurs maîtres et maîtresses une année d'études universitaires. Toutefois, avec l'année d'Allemagne si désirable et que l'année universitaire ne pourrait remplacer, cette exigence aurait l'inconvénient de retarder trop longtemps l'entrée de ces jeunes gens dans la vie pratique et le moment où commence pour eux la période du travail rémunéré.

Les demandes relatives à l'enseignement secondaire ne touchent pas au fond même de son organisation. Personne ne propose de modifier ses grandes divisions. Il y a quelques années, le vœu avait été exprimé que parallèlement au Collège inférieur, où les études ont pour centre les langues et particulièrement le latin, et à l'Ecole professionnelle, où l'enseignement des mathématiques et du dessin occupe une grande place, il fût créé une école pour les enfants de 13 à 15 ou à 16 ans, qui désirent simplement acquérir une bonne instruction secondaire générale, basée sur l'étude de la langue maternelle, de l'allemand, de l'histoire, de la géographie, de l'arithmétique et des éléments des sciences. Cette idée n'a pas été reprise ces temps derniers, que nous sachions. Mais on continue à

demander la gratuité complète de l'enseignement secondaire, ainsi que celle des fournitures scolaires, pour les élèves de ce degré. La gratuité de l'enseignement existe déjà pour quelques établissements d'instruction secondaire. Les élèves de l'Ecole professionnelle et ménagère des jeunes filles, de l'Ecole des métiers, des Ecoles secondaires rurales ne payent aucun écolage ; le même privilège est réservé à ceux du Technicum qui sont de nationalité suisse.

A l'Université, la question des conditions d'immatriculation a été remise à l'ordre du jour par les conférences des recteurs des Universités suisses, récemment organisées, dont la première a eu lieu cette année à Bâle, et dont la prochaine doit se tenir à Genève en 1905. Le projet de subvention fédérale à l'enseignement supérieur, formulé par M. le Conseiller d'Etat Locher, de Zurich, défraye les conversations. On s'entretient aussi de la création possible de l'Université dite populaire, au sujet de laquelle des propositions ont déjà été présentées au Grand Conseil pendant la dernière législature, sans que des décisions aient été prises. Beaucoup d'esprits accueillent avec faveur ce projet, dont la réalisation permettrait à ceux que leurs occupations retiennent éloignés de l'Université pendant la journée, de bénéficier de ses ressources, par l'organisation d'un enseignement qui aurait lieu le soir. Toutefois, et l'on insiste sur ce point, on demande qu'il ne s'agisse pas simplement de conférences, mais de leçons proprement dites et surtout de travaux pratiques effectués par les élèves de l'Université populaire dans les laboratoires et les séminaires, sous la direction des professeurs.

Telles sont les principales questions qui se présentent actuellement dans le domaine scolaire, et auxquelles les autorités compétentes sauront, nous n'en doutons pas, donner les solutions convenables. Le bagage est-il suffisant pour motiver une révision générale de la loi de 1886 sur l'Instruction publique ? Il ne paraît pas, à première vue. Une révision générale doit être provoquée par un grand mouvement d'idées. Peut-être nous trompons-nous lourdement, mais nous ne croyons pas que ce mouvement existe en ce moment. Plusieurs des modifications proposées ne concernent pas la loi, mais bien les programmes et les règlements. Les réformes d'ordre législatif sont susceptibles d'être réalisées sans toucher aux principes mêmes de la loi de 1886, qui continuent à être généralement acceptés ou du moins ne sont pas aujourd'hui l'objet de critiques fondamentales. La loi pourra subir des révisions partielles ou être complétée, comme elle l'a déjà été à plusieurs reprises, lors de la création de l'Ecole ménagère, de l'Ecole des métiers, du Technicum, etc. En tout cas, quel que soit le mode qu'adopteront nos législateurs, révision générale ou révisions partielles, leurs décisions seront précédées de discussions dans la presse, ainsi qu'au sein de la Société pédagogique genevoise. L'heure venue, nous ne manquerons pas d'en entretenir les lecteurs de notre chère revue.

R.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — **Le centenaire de Schiller.** — Le Conseil fédéral a demandé aux Chambres d'obtenir l'inscription, dans le budget du Département de l'Intérieur pour 1905, à la rubrique : « Subsides aux travaux de diverses sociétés », d'un crédit de 25,000 francs comme subside aux sociétés de propagation des bons livres, pour la distribution à la jeunesse des écoles d'une édition populaire du Guillaume Tell, à l'occasion du centenaire de la mort de Schiller.

Il ne s'agit, sans doute, que de la Suisse allemande. La Suisse française et italienne auront, paraît-il, leur tour une autre fois !

Réorganisation des écoles normales de filles du canton de Berne.

L'école normale d'Hindelbank a-t-elle besoin, en admettant que l'on veuille lui conserver son organisation actuelle, de subir des modifications ?

L'école normale d'Hindelbank se trouve, elle aussi, placée dans une excellente situation, en plein air et en plein soleil. Mais l'inconvénient ici, c'est que les élèves sont réparties pour l'enseignement et le logement dans trois bâtiments différents, à savoir dans le presbytère, dans la maison d'école (une grange transformée en corps de logis) et dans l'habitation du maître de l'établissement. — Il y a deux dortoirs au presbytère et un autre dans une annexe située à proximité, mais à laquelle on n'accède que par une passerelle en bois, un véritable casse-cou. En cas d'incendie, les élèves se trouveraient exposées au plus grand danger. Il serait absolument indispensable de leur donner de meilleurs dortoirs. — On en peut dire autant de la salle d'étude ainsi que de la salle de travail qui se trouve au-dessous et dans laquelle il se donne quelques leçons. — Ces salles sont insuffisamment éclairées et sont mal comprises quant au rapport entre la longueur et la largeur. Elles sont tout en longueur, si bien que les élèves placées au fond sont très éloignées du tableau noir, des cartes et des autres objets qui servent à l'enseignement. — Les lieux d'aisance ne répondent pas non plus aux exigences. — La halle de gymnastique, dont le plancher est très défectueux, doit servir en même temps de salle de chant et de musique, ce qui en hiver n'offre pas un séjour bien agréable. — Une salle de bain est installée sur la buanderie; mais, ainsi qu'on nous l'a dit dans l'établissement, certaines circonstances empêchent souvent de s'en servir; aussi ne peut-on en faire un usage régulier. — En conséquence, la sous-commission estime que les dortoirs, la salle d'étude et la salle de bain de l'école normale d'Hindelbank sont insuffisants et qu'il convient d agrandir et d'améliorer ces différentes parties de l'installation.

Y a-t-il lieu de proposer un agrandissement ou un transfert de l'école normale d'Hindelbank ?

Cet établissement, qui n'avait autrefois que 12 élèves, lesquelles pouvaient facilement être logées dans le presbytère, en a vu le nombre s'élever à 32, ce ce qui est trop à tous les points de vue. — L'organisation actuelle de l'école normale d'Hindelbauk a fait son temps; elle ne répond plus au minimum d'exigences auxquelles on est en droit de prétendre aujourd'hui pour une institution de ce genre — Quant à la question de savoir si l'école normale doit être réorganisée à Hindelbank même, c'est à quoi il faut répondre négativement, en s'en rapportant à la décision par laquelle le Conseil exécutif a repoussé dernièrement, d'une voix unanime, le projet de la Direction de l'instruction publique de construire un nouveau bâtiment sur l'emplacement actuel. La sous-commission considère, au contraire, que la seule solution convenable, celle que recommandent d'ailleurs les milieux scolaires, serait de supprimer l'établissement de Hindelbank et de transférer l'école en ville. — On réunirait l'établissement de Hindelbank à l'école normale de la ville de Berne et on en formerait un seul établissement à

trois classes successives et parallèles, de 20 à 25 élèves, lequel serait placé sous la direction de l'Etat. — Comment et sous quelles conditions se ferait cette fusion, c'est ce qu'il appartiendrait à l'Etat et aux autorités municipales de régler ensemble par une convention, et c'est ce que nous n'avons pas à examiner ici.

Internat ou externat ?

Vu les excellents résultats donnés par l'externat dans les deux écoles normales d'institutrices de la ville de Berne, la sous-commission se prononce en faveur de ce système pour le cas où l'établissement de l'Etat serait transféré dans cette ville ; le dit système serait introduit pour toutes les classes et, comme compensation, on allouerait des *bourses* convenables aux jeunes filles dépourvues de fortune.

Fusion des deux établissements de Hindelbank et de Delémont et transfert à Bienne ?

Une assemblée d'instituteurs qui s'est tenue à Bienne, le 2 septembre dernier, a proposé, pour résoudre la question des écoles normales, de fusionner les deux établissements d'Hindelbank et de Delémont et de choisir Bienne comme siège du nouvel établissement ainsi formé. — Cette proposition a été comprise aussi dans l'examen de la sous-commission. Celle-ci en propose le rejet, vu que si un pareil système favorise l'étude des deux langues nationales (enseignement dans les deux langues pour les classes supérieures, pension dans des familles allemandes pour les élèves françaises et dans des familles françaises pour les élèves allemandes), c'est au grand détriment de la langue maternelle, que les élèves n'arriveraient plus à étudier à fond et à posséder complètement ; que l'étude approfondie de la langue maternelle est le but essentiel de l'école normale et que ce but ne peut être convenablement atteint que dans une école uniforme au point de vue de la langue ; que l'étude des langues étrangères est certainement chose désirable dans les écoles normales, mais que ce n'est point pour elles chose indispensable, et enfin que l'acceptation d'une telle proposition rendrait une partie du pays hostile à la réforme des écoles normales des institutrices, étant donné que le Jura ne voudra pas renoncer à son établissement de Delémont.

En vertu des considérations qui précédent, la sous-commission formule les conclusions suivantes :

1^o Elle déclare l'installation actuelle de l'école normale de Delémont insuffisante en ce qui concerne le dortoir, la salle d'étude, les lieux d'aisance, la salle de bain et le local qui sert aux exercices de musique.

2^o Elle approuve et appuie la proposition de la commission des écoles normales du Jura de transformer l'école normale de Delémont en un établissement à trois classes annuelles (classes de 12 à 15 élèves).

3^o Elle est d'avis que la construction d'un nouveau bâtiment est nécessaire pour cette transformation.

4^o Elle déclare que l'installation actuelle de l'école normale de Hindelbank est insuffisante (32 élèves) en ce qui concerne les dortoirs, la salle d'étude, les lieux d'aisance et la salle de bain.

5^o Elle propose de renoncer à construire un nouveau bâtiment à Hindelbank.

6^o Elle estime que le transfert de l'école normale de Hindelbank à Berne et sa fusion avec l'école normale de la ville pour former un seul établissement à trois classes parallèles de 20 à 25 élèves chacune, placé sous la direction de l'Etat, est la meilleure solution à recommander.

7^o Elle propose qu'on supprime l'internat, mais qu'on alloue en revanche des bourses convenables aux élèves.

8^o Elle recommande enfin de repousser la proposition de fusionner les deux écoles normales de Delémont et de Hindelbank, pour les placer à Bienne. »

Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité moins deux voix par le synode scolaire cantonal.

H. GOBAT.

VAUD. — Nous avons reçu la circulaire suivante :

« Lors du Congrès pédagogique, tenu à Lausanne en 1901, il fut question, parmi les doyens de l'enseignement, de la création d'une *Association des Anciens Elèves de l'Ecole Normale*, en fonctions, ou voués à d'autres occupations que celle de l'enseignement. Cette question intéressante devait être mise à l'étude.

C'est pour en poser les bases, tout en resserrant les liens de solidarité et de confraternité qui doivent unir tous les instituteurs, que les soussignés ont pensé convoquer à un banquet fraternel les Anciens Elèves de notre Ecole Normale, brevetés avant 1876, c'est-à-dire ceux qui ont au moins 30 ans de service.

Ce banquet aurait lieu le vendredi 30 décembre, à 2 1/2 heures du jour, à l'Hôtel de France, à Lausanne. Prix : 3 fr.

Veuillez, Monsieur et cher collègue, en remplissant le petit bulletin ci-dessous et en l'adressant, avant le 20 courant, à M. Clément-Rochat, à Lausanne, nous faire connaître si vous adhérez à la constitution d'une *Société des Anciens Elèves de l'Ecole Normale* et si vous assisterez au banquet du 30 courant. »

L. CODERAY. A. CLÉMENT-ROCHAT. H. BERNEY. L. PELET.

J. COLLIoud. L. BEAUSIRE. P. VITTOZ.

BERNE. — **La subvention scolaire.** — Le Grand Conseil a approuvé le décret réglementant l'emploi de la subvention scolaire fédérale, suivant le projet commun du Conseil d'Etat et des deux commissions.

En conséquence, la subvention bernoise de 353,000 fr. sera répartie comme suit : 100,000 fr. à la caisse des instituteurs ; 30 mille francs à de vieux instituteurs, pour leur permettre de se faire recevoir membres de la caisse d'assurance des instituteurs ; 30,000 fr. pour augmentations de pension aux instituteurs retraités ; 60,000 fr. destinés à couvrir les excédents de dépenses des écoles normales de l'Etat ; 50,000 fr. aux communes lourdement grevées. Enfin, une subvention aux communes, à raison de 80 centimes par élève jusqu'à concurrence de 83,000 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Tante Berthe et ses petites amies, par Paul Amiguet, chez Th. Sack à Lausanne.

Illustrations de G. Cauderay.

Tante Berthe est une vieille fille qui, à quarante-six ans, n'a pas encore eu le temps de songer au mariage. Son cœur est tout aux malheureux et elle fait le bien sans pose et sans phrases. Sa nièce, Ninette Duperron, et les amies de cette dernière sont ses aides dans une grande entreprise. On fait une ample provision de vieux jouets et tous ces petits doigts sont à l'œuvre pour les réparer. Puis le trente-un décembre on s'en va, en grande bande, dans les différents quartiers de Lausanne porter aux déshérités et aux malades un peu de joie et un rayon de soleil.

En résumé, ouvrage bien pensé et bien écrit, qui sera lu avec plaisir par les petits et même par les grands. A quand la suite que nous fait espérer l'auteur ?

J. BAUDAT.

Calendrier héraldique vaudois pour 1905, publié par Fréd. Th. Dubois avec le concours de plusieurs héraldistes. Lausanne, chez Payot & Cie. Prix 1 fr. 50.

Voilà un calendrier qui fera la joie des connaisseurs et des amis de l'histoire vaudoise. Ils sont de plus en plus nombreux dans notre pays.

Ouvrage reçu : *Der Kinderfreund. Schweizerische Illustrierte Schülerzeitung*. Neunzehnter Jahrgang. Berne, chez Büchler & Cie, 1904.

Le Jeune citoyen. — Journal destiné aux jeunes gens de la Suisse romande et ayant pour but de faciliter l'enseignement donné dans les écoles et les cours complémentaires.

Le volume de 1904-1905 de cette utile publication, qui en est à sa 21^e année, vient de paraître.

Il contient, dans sa partie générale, 55 morceaux de lecture des mieux choisis et touchant aux sujets les plus variés : La patrie, sa géographie et son histoire ; l'agriculture et les sciences ; récits moraux et anecdotiques.

Douze études diverses sur l'économie sociale, le commerce et l'industrie.

Une revue de l'année et un coup d'œil sur l'étranger — le Japon spécialement.

Des biographies de E. Ruchonnet, J. Dufour, Oscar Huguenin, le Préfet Mouttet, J. J. Rousseau.

Dans une partie pratique très riche, il comprend, sous les titres suivants :

a) Rédaction : Des modèles de compositions, des travaux de jeunes gens, des sujets avec plans, vingt sans canevas, et les sujets donnés en 1904 dans les examens d'apprentis dans le canton de Vaud.

b) Arithmétique : Des directions pratiques pour le calcul oral, des questions graduées et des séries complètes de calcul oral et écrit, des problèmes donnés aux jeunes gens des cours complémentaires et enfin des problèmes divers.

c) Géographie : Les cantons de Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell, Zoug, Schwytz, Glaris, Unterwald, Uri, Grisons et Tessin.

d) Histoire : Le XIX^e siècle, ses luttes, ses révolutions et ses revendications sociales.

e) Instruction civique : Bureaux internationaux ; traités de commerce ; Constitution fédérale ; Autorités fédérales. Le volume destiné aux jeunes Vaudois renferme en outre la géographie du canton de Vaud, ses autorités cantonales et communales.

Enfin, la couverture elle-même a été pratiquement utilisée et donne dans sa première page un tableau de quelques monnaies, poids et mesures ; en dernière page, quelques poids spécifiques et la valeur nutritive de quelques aliments.

En résumé, ce volume de 190 pages sera certainement par sa partie pratique un guide précieux pour les élèves et un auxiliaire très utile aux maîtres des cours complémentaires. Il pourra rendre de même d'excellents services au degré supérieur des écoles primaires. Par sa partie générale, il contribuera à élargir l'horizon des jeunes gens auxquels il est destiné et à leur éviter la monotonie d'une sèche répétition du programme primaire.

Puisse-t-il avoir tout le succès qu'il mérite et contribuer au développement de notre jeunesse en lui donnant le goût de l'étude et en développant chez elle l'amour de la patrie et le respect de ses libres institutions !

J. C.

L'enseignement de la Géographie de la Suisse d'après la carte fédérale. Les grandes villes de la terre situées au-dessus de 2000 mètres. 2 brochures de M. Louis Gobet, professeur de géographie au Collège St-Michel, à Fribourg.

Dans le premier de ces opuscules, l'auteur s'inspirant du travail plus étendu de M. le prof. Walser, à Berne, montre combien l'instrument de travail qu'est la nouvelle carte peut rendre à l'enseignement de la géographie des services signalés. La méthode qu'il préconise, et qui n'a d'ailleurs rien de nouveau, puisqu'elle tend au développement du jugement et de l'esprit d'observation de l'élève, ne mérite pas moins d'être rappelée, car on n'enseigne encore dans trop d'écoles, en fait de géographie, que des noms et des chiffres, sans faire appel à l'activité de l'enfant, condition essentielle d'un travail scolaire vraiment fructueux.

La seconde brochure nous promène de l'Abyssinie aux plateaux des deux Amériques, en passant par ceux d'Arabie, de l'Iran et du Thibet ; M. Gobet y apporte sa contribution au problème déjà abordé par les géographes : « Dans quelle mesure et en quels lieux les hommes peuvent-ils s'établir à de hautes altitudes ? Où et quand ont-ils pu fonder de grandes villes à des altitudes dépassant 2000 m. ? »

Th. M.

PARTIE PRATIQUE

Grammaire pittoresque.

(Résumé d'une conférence de M. H. Mercier, privat-docent à l'Université de Genève.)

Beaucoup d'expressions, de mots sont introduits dans le langage (et chez tous les peuples) et finissent par y être non seulement tolérés mais acceptés, qui proviennent : 1. d'un adoucissement de l'expression de la pensée : *euphémisme* ; 2. d'une exagération par transport du sens propre d'un mot à un autre mot par comparaison : *métaphore* ; 3. d'une transposition, parfois bizarre, donnant à un mot un sens différent de son sens littéral : *catachrèse* ; 4. d'une tendance à introduire dans la langue des formes harmonieuses ou des formes faisant impression sur l'esprit et l'oreille : *allitération* ; 5. de l'*étymologie populaire*. Si ces quatre figures de mots : euphémisme, métaphore, catachrèse, allitération et si l'*étymologie populaire* rendent une langue plus riche et plus pittoresque c'est souvent aux dépens de sa pureté et de sa clarté, en créant les *méfaits du langage* contre lesquels nous devons mettre en garde nos élèves et nous-mêmes. — Passons donc rapidement en revue ces figures et les expressions qui en découlent et qui sont de tous les temps, pour voir celles que nous pouvons accueillir favorablement et celles que nous devons laisser de côté.

I. EUPHÉMISME. — L'euphémisme est une altération de la pensée qui, ne voulant ou ne pouvant appeler les choses par leur nom, en adoucit l'expression par crainte, par peur, par honte, par prudence, par politesse, par hypocrisie, par plaisanterie, par amour-propre de montrer son savoir, etc., et cela d'une façon parfois poétique, parfois triviale. Ex. : « Dieu » sera « Le Tout Puissant », « Le Très Haut », « Le Maître de l'Univers », etc. — Le diable : « le maître des enfers », « l'esprit du mal », « le prince des ténèbres », etc. — Un idiot : « un innocent ». — Un ivrogne : « un homme qui boit », « qui est dans les vignes du Seigneur ». — Le bourreau : « l'exécuteur des hautes œuvres », « M. de Paris ».

Pour *mourir*, on dira : « quitter cette vallée de larmes », « casser sa pipe », « remiser son omnibus ». — La maison des fous devient : « la maison de santé ». — Etre fou : « avoir une araignée au plafond », « une sauterelle dans la guitare ». — Un mensonge est : « une contre-vérité ». — Un voleur : « un homme qui n'a pas toujours ses mains dans ses poches ». — Pendre quelqu'un sera : « le chatouiller à la gorge », etc., etc.

L'euphémisme, souvent, dit plus pour faire entendre moins, ainsi : « Je ne te hais point », pour : « je t'adore ». — « Messieurs, je ne vous retiens plus » (Napoléon III, pour congédier ses ministres), pour : « j'en ai assez, partez ». — Il se traduit aussi par de l'ironie quand nous disons, par exemple, à propos d'un travail mal fait, d'une action répréhensible : « c'est du joli », « c'est du propre », « fiez-vous y ! »

La morale à tirer de cette altération du langage par l'emploi d'euphémismes est que « celui qui, dans son langage, s'habitue aux euphémismes, risque de les transporter dans sa morale ».

II. LA MÉTAPHORE. — La métaphore, dont le sens exact signifie « transport », transporte en effet la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison. Ainsi « pied », qui donne l'idée de la base, a été transporté dans : « le pied de la montagne », « le pied d'un arbre ». — Dos : « dos d'une chaise », « dos d'un couteau ». Par métaphore, on dit : « le printemps de la vie » pour la jeunesse, « la neige des ans » pour les cheveux blancs ; on dit que : « nos pensées volent », que « nos paroles cloquent »

etc., etc. Si l'emploi de la métaphore rend le langage poétique, brillant, son abus ôte de la clarté à la langue, la rend emphatique et précieuse.

III. LA CATACHRÈSE. — La catachrèse, qui donne à un mot un sens différent de son sens littéral, assure à la langue un apport très riche, très comique aussi, parfois. Nous en employons souvent, sans y apporter aucune attention, exemple : « une feuille de papier », « l'ordre du jour », « de la limonade à la framboise », « du thé au sureau », « du café de glands », « du champagne suisse ».

La catachrèse consiste surtout dans l'emploi abusif d'un mot : « une matinée théâtrale », « cette jeune fille doit être un bon garçon » (Gyp), « cet enfant est un âne », etc., etc. Souvent elle oublie la *matière* pour ne voir que la *forme* : « son cheval était ferré d'argent », et surtout quand elle vient de l'oubli du premier objet perdu de vue pour ne considérer que le suivant, quand nous disons : « remonter une montre », nous songeons au temps où l'on tirait, remontait les poids d'une horloge, pour la faire marcher.

Du « nombre » découlent aussi beaucoup de catachrèses : « les cinq ou six quartiers d'une ville ». — « Le Conseil des Cinq-Cents » ne comptant souvent que 200 membres. — Dans la farce de l'*Avocat Pathelin*, nous trouvons déjà ces vers :

« Et pour un blanchet (camisole) Guillemette,
» Me faut *trois* quartiers de Brunnette » etc., etc.

Cette figure donne lieu aussi à des calembours : « J'ai quatre pauvres enfants sur les bras, qu'en faire ? » — « Mets-les par terre ». (*Médecin malgré lui*.)

Nous le voyons, la catachrèse est visuelle, elle emploie beaucoup d'images en oubliant souvent de voir et de faire juste. Si elle donne du pittoresque au langage, le rend brillant et poétique même, si elle fait « image », par contre elle est souvent fausse et incompréhensible et crée des phrases vides de sens. On en trouve souvent dans les compositions de nos élèves, en voici une authentique : « la barque rentra au port ventre à terre » ; dans les journaux : « Plongez le scalpel dans ce talent tout de surface, qu'en restera-t-il en dernière analyse ? Une pincée de cendres ». — « C'est avec le fer rouge qu'il faut nettoyer ces établis d'Augias ». — « Une étoile en herbe qui chante de main de maître », etc., etc.

Le seul moyen de guérir les élèves de cet emploi abusif et faux des mots est de leur faire reprendre chaque terme de la phrase l'un après l'autre, en leur en faisant sentir la valeur par une analyse exacte.

IV. L'ALLITÉRATION. — C'est une répétition des mêmes mots, de la même phrase, des mêmes lettres ou de la même syllabe dans une phrase, c'est une tendance à l'harmonie qui favorise dans la même phrase les mots commençant par les mêmes consonnes. L'allitération tient une grande place dans la langue, surtout au point de vue de la poésie, da la mélodie, du rythme, et quoique ce ne soit pas un bon système de mélodie, tous les peuples, les Latins et les Allemands surtout ont tiré de beaux effets de cette figure qui donne de la force, de l'énergie et de la grâce au rythme.

L'allitération se fait au moyen des voyelles, des consonnes, des rimes ; elle fixe les phrases dans l'esprit par la répétition des mêmes consonnes, des mêmes sons : « Sain et sauf », « bel et bon », « en pure perte », « de bric et de broc », « gros et gras » ; sous cette forme, on la retrouve dans les proverbes : « Jeter feu et flamme » ; dans les titres d'ouvrages littéraires : « Tartarin de Tarascon » ; dans les poèmes du moyen âge, dont les auteurs cherchent pour leurs héros des prénoms commençant par les mêmes consonnes : « Babet et Babette », « Colin et Colinette ». L'allitération se retrouve dans certains noms appelant la rime, ainsi dans le *Langage des fleurs* : « Oeillet ; tu me plais ». — « Sycomore : fidèle jusqu'à la mort ».

V. ETYMOLOGIE POPULAIRE. — L'étymologie populaire a créé une quantité de

mots, d'expressions plus ou moins justes, disons plutôt fausses, et dans les superstitions populaires surtout, elle a joué un grand rôle. C'est dire si nous devons nous en dénier et contrôler son action sur la langue et l'esprit ! Des savants, des savants graves même, ont trouvé à certains mots des étymologies plus que bizarres et créé toutes sortes de systèmes à ce sujet. Et alors comment le peuple n'aurait-il pas trouvé, lui aussi, des étymologies de sa façon ? Pourquoi, par suite de l'assonance, n'aurait-il pas fait dériver de « Nicolas » : nigaud ? N'aurait-il pas fait du « peuplier, » l'arbre du peuple, l'emblème de la liberté ? « De la fleur du souci », l'emblème des soucis ? Mais c'est surtout au point de vue des superstitions que l'étymologie populaire s'en donne à cœur joie. Ainsi dans le domaine religieux, « St-Expédit » devait nécessairement être le saint « expédiant vite les affaires », « St-Gall : le guérisseur de la galle », « St-Ouen (ouïr) : le guérisseur des sourds », « St-Cloud : le guérisseur des « clous » des furoncles ». — « St-Michel (miche) devait être le patron des boulangers », « St-Vincent (vin) celui des vignerons », etc., etc. — La médecine populaire a déduit de certains noms, des remèdes : la viande du lièvre (du latin *lupus*, *lepos* signifie beauté, grâce) donne la beauté ; « l'améthyste, d'un mot grec signifiant « pierre qui empêche l'ivresse, préserve de l'ivresse ». La décoction de violettes cueillies en février, guérit les fièvres (fièvre, février : analogue), etc., etc. Donc l'étymologie populaire fausse la pensée et son expression.

Nous voyons que les mots ont une très grande influence sur la langue et sur l'esprit, qu'il faut donc apporter une grande attention aux expressions que l'on emploie, d'autant plus que les hommes se laissenturrer par les mots, surtout par ceux qu'ils ne comprennent pas et que, aujourd'hui comme jadis, ces vers de Victor Hugo sont toujours vrais :

« Le mot, qu'on le sache, est un être vivant,
» Le mot dévore et rien ne résiste à sa dent ».

M. MÉTRAL.

RÉCITATION

Souhaits à mes parents.

Pour la nouvelle année.

Chers parents, votre amour me donne
Le pain bien blanc de chaque jour ;
Près de vous, ma vie est si bonne,
Que je serai sage en retour.

Bonbons, jouets sont mon partage ;
Vous ne savez rien refuser !
De mon amour, voici le gage :
C'est tout mon cœur dans un baiser.

Que Dieu vous garde à ma tendresse !
Qu'il vous donne force et santé !
Ces vœux-là, je vous les adresse
Pour l'an ce matin commencé.

C. ALLAZ-ALLAZ.